

Délibération portant approbation de l'organigramme budgétaire 2018

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition du directeur.

Le conseil d'administration réuni le 4 décembre 2017 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité l'organigramme budgétaire 2018 annexé à la présente délibération.**

Fait à Lyon, le 4 décembre 2017

Le président du Conseil d'Administration



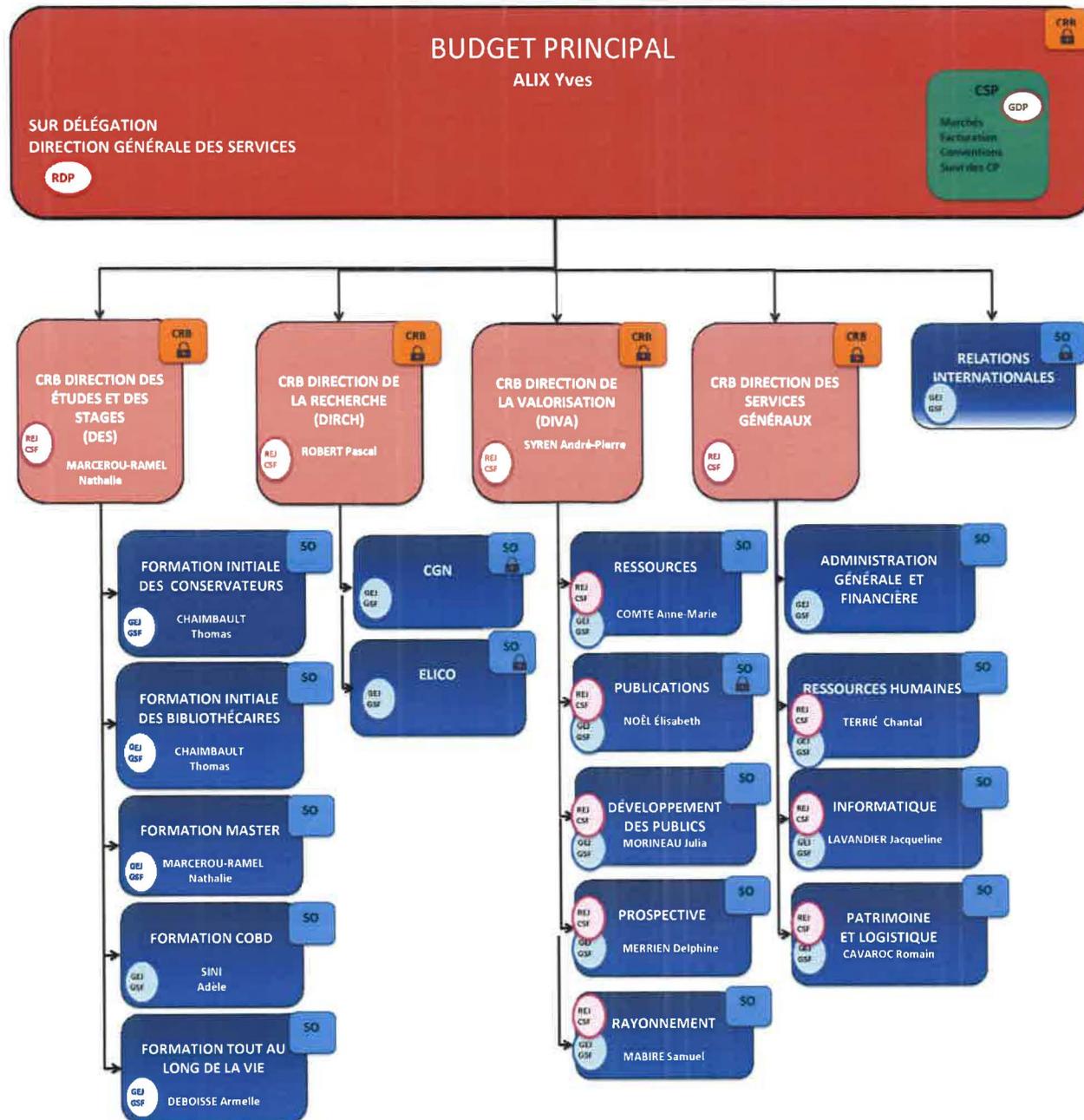
M. Marc Olivier BARUCH

Le directeur



M. Yves ALIX

ENSSIB - ORGANIGRAMME BUDGETAIRE 2018



LÉGENDE :	
	Limitativité des crédits
	Centre de services partagés
	Centre de responsabilité budgétaire
	Service opérationnel
	Responsable de la demande de paiement
	Gestionnaire de la demande de paiement
	Responsable des engagements juridiques Certificateur du service fait
	Gestionnaire des engagements juridiques Gestionnaire du service fait